

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1983/8
5 janvier 1983
FRANGLAIS
Original ; ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-neuvième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Rapport du Secrétaire général

1. La Commission des droits de l'homme a adopté, à sa trente-huitième session, la résolution 1932/1 A sur la question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, au paragraphe 15 de laquelle elle a décidé qu'un séminaire sur les "Violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël" serait organisé à l'Office des Nations Unies à Genève et prie le Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées pour l'organisation de ce séminaire et de faire rapport à la Commission des droits de l'homme, à sa trente-neuvième session.

2. Comme suite à la résolution susmentionnée, le séminaire sur les "Violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël" s'est tenu à Genève, du 29 novembre au 3 décembre 1982. Le rapport de ce séminaire figure dans le document ST/HR/Ser.A/LA, dont des exemplaires seront mis à la disposition des membres de la Commission.